

Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne

Procès-verbal du 9 Octobre 2018

Membres présents :

Collège « professeurs » : GELLE Guillaume, LE NAOUR Richard, GANGLOFF Sophie, LAQUERRIERE-LACROIX Aude, AFILAL Lissan, HADJADJ Aomar

Collège « autres enseignants » : BRION Cécile, CHEBLI Fethi, DUPERON Olivier, JACQUARD Cédric, CURUTCHET Marie-Pierre, BENSALAH Leila

Collège « étudiants » : LEMOINE Auguste, BRAYETTE Nicolas, BENALI Syrine, FRAINCCART Julien

Collège « BIATSS » : JUPILLAT Corinne, BONNET Emmanuel, BRULE-PINTAUX Virginie, MARION Régis

Personnalités extérieures : ALBERTINI Xavier, DIAS Jocelyne, PROST Jean-Luc

Membres représentés :

Didier MELAN et Ahlem ARFAOUI ont donné pouvoir à Olivier DUPERON.

Isabelle VILLENA a donné pouvoir à Richard LE NAOUR.

Sandrine HENRY a donné pouvoir à Cécile BRION.

Jimmy MOREL et Frédéric LOURDEAUX ont donné pouvoir à Aomar HADJADJ.

Carl ARDNT et Sylvie CONTE ont donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Membres de droit :

Hélène ŒUF, Agent comptable.

Invités de droit :

Jean PIERI, Directeur général des services

Invités :

M. Laurent LUCAS, Mme Marie OLIVIER, M. Philippe POPLIMONT, M. Thierry LETHELLIER, M. Yannick REMION, M. Quentin GRANDPIERRE, Mme Aurore NASRI, M. Romain LEROI, M. Rezak AYAD

Membres excusés :

M. Arnaud ROBINET, MME Isabelle HELIOT-COURONNE

Début de la séance à 14 H03

1. Points d'actualité :

Monsieur Olivier DUPERON rappelle l'ordre du jour.

Monsieur Olivier DUPERON fait mention d'un arrêté d'interdiction d'accès au locaux pris à l'encontre d'un étudiant en M2 Mathématiques à l'UFR Sciences exactes et naturelles. Le lundi 16 septembre, l'étudiant a fait l'objet d'une mesure de suspension pour trente jours en raison d'un incident qui a eu lieu dans les locaux. Une étudiante avait été hospitalisée à la suite de cet incident. Cette mesure prise à titre conservatoire a été levée au bout de sept jours puisqu'il s'agissait d'un chahut maladroit qui n'entraînait pas de problème de sécurité sur le campus.

Monsieur Olivier DUPERON indique que, s'agissant du premier Conseil d'Administration de l'année universitaire 2018-2019, un point d'actualité doit être fait sur Parcoursup.

Madame Marie OLIVIER indique que pour la première année, la plateforme APB a été remplacée par la plateforme Parcoursup. A l'URCA, la mise en œuvre s'est déroulée sans difficulté. Les commissions des différentes mentions de licence et de DUT se sont réunies et ont procédé aux classements. Pour les licences, il n'y avait pas de « oui-si » mais simplement un classement des candidats, le premier ayant oui et le 3000^{ème} ayant oui aussi mais « en attente » dès lors que le rang de classement allait au-delà de la capacité d'accueil. En revanche, les IUT avaient le droit au « oui » et au « non ». Tous les candidats de l'Académie ont trouvé une place à l'Université de Reims en DUT ou en licence. Au total, 32 336 dossiers ont été traités avec 22 808 dossiers en licence, 5 487 dossiers à l'IUT de Reims-Châlons-Charleville et 4 041 dossiers à l'IUT de Troyes. Au total, 7 917 places ont été proposées. 6 716 places ont été attribuées, c'est-à-dire les « oui » confirmés. Tous les étudiants ne sont pas venus puisqu'ils ont parfois choisi des formations en dehors de Parcoursup et ne se sont pas forcément désistés sur la plateforme. Au 22 septembre 2018, c'est-à-dire au lendemain de la phase complémentaire de Parcoursup, il y avait 8 295 inscrits en première année de licence et de DUT, ce qui est plus que les capacités d'accueil. Les capacités d'accueil ne tiennent pas compte des redoublants alors que le nombre d'inscrits en tient compte.

Monsieur Lissan AFILAL demande le nombre de nouveaux étudiants parmi les 8 295 inscrits.

Madame Marie OLIVIER répond qu'il est difficile une fois que les étudiants sont inscrits de savoir s'ils sont néo-entrants ou redoublants. Elle estime qu'ils sont de l'ordre de 6 000 nouveaux étudiants et 2 000 redoublants.

Monsieur Lissan AFFILAL demande combien d'étudiants sont venus sur les 6 716 acceptés.

Madame Marie OLIVIER répond qu'entre 5 000 et 6 000 étudiants sont venus. Elle n'a pas le chiffre exact.

2. Approbation des PV du 29 Mai 2018 et du 10 Juillet 2018 :

Monsieur Olivier DUPERON indique que sur le PV du 29 Mai 2018, il y avait un ajout à réaliser puisqu'une partie d'une intervention n'avait pas été incorporée dans la première version du PV, ce qui a été fait depuis.

Monsieur Olivier DUPERON demande si les conseillers ont des remarques à faire sur ce PV.

Monsieur Lissan AFILAL trouve qu'il manque pleins de petites choses sur la forme mais il ne sait pas s'il faut tout rappeler. Il indique que rédiger de cette façon, ses interventions ne sont pas toujours compréhensibles.

Monsieur Olivier DUPERON indique que si ce sont des corrections mineures, le PV peut être approuvé sous réserve de ces corrections.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 29 Mai 2018 à l'unanimité.

Monsieur Olivier DUPERON demande s'il y a des interventions concernant le PV du 10 Juillet 2018 soumis pour la première fois aux conseillers.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'en page 2, il faut ajouter un D à son nom.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 10 Juillet 2018 à l'unanimité.

3. Questions financières :

- Grands équilibres budgétaires – Budget 2019 :

Monsieur Thierry LETELLIER indique qu'il s'agit de la seconde étape dans la construction budgétaire 2019 après la lettre d'orientation budgétaire qui a été votée le 10 Juillet 2018. Le budget initial final sera voté le 18 Décembre 2018. Entre ces deux votes, la CFVU et la Commission recherche voteront la répartition des enveloppes formation et recherche courant du mois de novembre.

Madame Hélène ŒUF indique que la troisième étape sera la construction du budget définitif par un ajustement des ressources propres globalisées et une intégration des ressources propres fléchées dans une logique de dépenses = recettes qui ne devrait pas modifier les grands équilibres.

L'objectif premier est de préserver l'équilibre financier de l'Université tout en permettant de mener à bien le projet de développement. Pour ce faire, il faut agir sur la masse salariale pour permettre de dégager des marges de manœuvre sur les autres masses en fonctionnement et en investissement, tout cela dans une approche prudentielle.

Concernant la méthodologie retenue pour les recettes, la dernière notification de SCSP a été recalculée. Les 80% des recettes propres globalisées qui étaient inscrits au budget rectificatif n°2 ont été pris en compte. Un traitement différencié sur les droits d'inscription de la CVEC a été opéré.

Pour les dépenses, 80% des dépenses réalisées sur des ressources propres globalisées ont été inscrits dans ce budget grands équilibres. 100% des dépenses qui étaient liées à la SCSP ont été inscrites par parallélisme avec ce qui a été fait en recette et pour tenir compte des taux d'exécution qui sont de l'ordre de 82 - 83%.

Lors du budget rectificatif n°1, des engagements de dépenses avaient été pris sur les années 2019 à 2021 et leur soutenabilité avait été mesurée. Dans le cadre de ce budget, les engagements pris pour 2019 ont été intégralement conservés. Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement a été pris en compte en matière patrimoniale, numérique et de recherche.

Sur les recettes, la subvention pour charte de service public calculée est de 170 314 k€. En tenant compte de la dernière modification connue qui est celle de juin 2018. Dans une approche prudentielle,

certaines actions spécifiques n'ont pas été reconduites car cela aurait été hasardeux. La base de calcul initiale était de 169 716 k€ à laquelle ont été ajoutées les extensions en année pleine des mesures de la loi ORE qui représentent 531 k€. La compensation de la CSG a également été ajoutée. Elle est en hausse par rapport à l'année dernière puisqu'elle était partielle en 2018. Cela représente une augmentation de cette compensation à hauteur de 128 k€.

Pour les ressources propres globalisées, le montant global s'élève à 17 444 k€. Pour les droits d'inscription de base de la CVEC, la base de calcul se compose de ce qui était inscrit au budget rectificatif n°2 en enlevant ce qui relève du FSDIE et la médecine préventive, maintenant intégré dans la CVEC. Pour évaluer la CVEC, la base retenue est celle de 20 000 étudiants qui paieront chacun 41€. Le nombre de 20 000 étudiants correspond à une approche prudentielle puisqu'il faut tenir compte des non-assujettis, notamment la formation continue de certains étudiants pour lesquels on ne sait pas encore dans quelle escarcelle la CVEC va tomber. Cela concerne notamment les étudiants paramédicaux inscrits par exemple à l'IFM car on ne sait pas si c'est l'Institut ou l'Université qui va toucher les droits.

Par ailleurs, les ressources propres globalisées de 400 k€ ont été prises, compte tenu des assurances que l'établissement a obtenu en matière de compensation intégrale du GVT et 80% des recettes propres globalisées. On arrive au total à 17 444 euros.

Sur l'étalement institutionnel du budget grands équilibres 2018 au budget grands équilibres 2019, il y a une augmentation de 3%.

En matière de dépenses, le budget de comparaison qui est présenté dans la note nécessite une mécanique un peu plus variée car une comparaison de budget grands équilibres à budget grands équilibres aurait été en partie faussée. En 2018, il y a eu des changements de méthode comptable et des engagements de dépenses qui n'apparaissent pas dans le budget grands équilibres 2018. Les changements comptables ont notamment été évoqués lors du budget rectificatif n°2 avec les prestations internes qui ont été traitées différemment en 2018 et 2019. Les PI vendeur hors CFA ont été enlevées. Les PI acheteur ont été ajoutées pour un delta de 943 k€. L'autre changement de méthodes comptable national est le fait de comptabiliser le FIPHFP qui auparavant était inclus dans la masse salariale et qui désormais relève des dépenses de fonctionnement. Les autres retraitements opérés correspondent aux dépenses qui ont été engagées en 2018 et qui n'étaient pas dans le budget grands équilibres présenté à l'automne 2018. Il s'agit tout d'abord d'une dépense de 205 k€ en fonctionnement pour la recherche qui a été votée lors du BI 2018 de décembre. Par ailleurs, il s'agit de l'intégration de l'ensemble des engagements qui ont été pris pour l'année 2019 lorsque le budget rectificatif n°1 a été présenté. Cela correspond à 745 k€ en fonctionnement et 590 k€ en investissement.

Les diapositives de la présentation sont constituées de la même façon avec dans le haut en grisé la reconstitution à partir du budget grands équilibres 2018 du budget de comparaison. Par exemple, en fonctionnement, les projets pédagogiques ont été ajoutés pour 40 000 euros qui étaient prévus en 2019 sur le volet formation.

Pour la formation, une augmentation des moyens est constatée en fonctionnement, comme en investissement. En fonctionnement, ce sont 172 k€ qui doivent soutenir la nouvelle accréditation, ainsi que les 70 places supplémentaires obtenues en STAPS, en licence des Sciences de l'éducation et pour le DUT passerelle de l'IUT de Troyes. Pour l'investissement, l'augmentation de la dotation de 1 168 k€ est liée aux investissements des composantes notamment l'IUT de Troyes qui fait entre 200 et 300 k€ d'investissement tous les ans aidé par la Communauté d'Agglomération. Il y a aussi une somme importante de 160 k€ qui est le pacte Grandes Ecoles permettant d'acquérir du matériel dans les

Sciences de l'ingénieur. De manière substantielle, la loi ORE apporte 284 k€ pour soutenir l'investissement en matière pédagogique et sportive.

Pour les volets recherche de la même manière, en investissement, comme en fonctionnement, les enveloppes progressent. En fonctionnement, 26 k€ sont prévus avec pour objectif principal de soutenir de manière accrue les services communs de recherche et les écoles doctorales. En matière d'investissement, il s'agit du compte annuel de la recherche qui s'élève tous les ans à 150 k€ et qui est destiné cette année à soutenir la plateforme de recherche.

Concernant les fonctions support qui permettent à toutes les missions de mieux s'exercer au sein de l'établissement, des efforts substantiels ont été faits en fonctionnement comme en investissement.

En fonctionnement, la progression est de 745 k€ de manière à permettre le maintien en fonction opérationnelle de nos équipements donc des opérations de moyenne envergure en termes d'intervention, mais aussi de faire face au coût d'augmentation de la maintenance informatique, à l'augmentation des coûts en matière de prévention des risques estimés à 60 k€ et au financement des services civiques pour un montant de 30 k€.

En investissement, l'enveloppe est substantielle puisqu'elle est supérieure à 4 millions d'euros. Elle tient à deux choses essentielles. La reprogrammation d'une partie des deux opérations bâtementaires menée par l'Université concerne la rénovation du bâtiment 13 avec 900 k€ qui seront dépensés en 2019 essentiellement pour finir le traitement thermique des façades. Il s'agit également de la reprogrammation pour 1,350 million du bâtiment destiné à la DEVU et au pôle étudiant sur le Campus Croix Rouge.

Le second point important est la prise en compte des plans annuels d'investissement en matière numérique et en matière de patrimoine.

La dépense la plus importante est la masse salariale qui s'élève au terme de ce budget grands équilibres à 157 165 k€, c'est-à-dire une diminution de 478 k€ par rapport à la valeur de référence qui est le montant de la masse salariale inscrite au budget rectificatif n°2. Le dispositif ORE, la compensation de la CSG et les engagements pris au BR1 se trouvent dans cette valeur de référence. 455 k€ vont être ajoutés pour permettre de prendre en compte les engagements du budget rectificatif n°1, c'est-à-dire les six postes d'enseignants pour 2018, les huit postes d'ATER, les huit doctorants sur huit mois et pour les engagements 2019, huit doctorants supplémentaires sur quatre mois à partir de septembre 2019.

L'effort est comparable à celui de 2017. Le taux de pression de la masse salariale de l'Université à la fin de l'année 2017 est de 84,15%, c'est-à-dire 2,15% au-delà du seuil d'alerte fixé par le Ministère.

Au terme de ce budget grands équilibres, le résultat et la capacité d'autofinancement proche de ceux du budget rectificatif n°2. Le résultat est de 263 k€ et la capacité d'autofinancement est de 5 385 k€. Le prélèvement sur le fonds de roulement, compte tenu des reprogrammations bâtementaires, s'élève à - 3 455 keuros. Le fonds de roulement est de 169 485 k€, c'est-à-dire trente-et-un jours de fonctionnement courant.

Monsieur Olivier DUPERON précise que cette partie a été présentée à la Commission des moyens qui a donné un avis favorable avec deux votes contre et sept votes pour.

Monsieur Lissan AFILAL remarque que les présentations du budget sont très techniques. Il aurait aimé quelque chose de plus politique par rapport aux différents choix. Il y a un certain nombre de choix qui sont faits sur la manière de présenter ce budget où l'équilibre est évoqué à 80%. Il reste encore un certain nombre d'incertitudes. Monsieur Lissan AFILAL souhaiterait savoir comment cela va être

ajuster par rapport au budget définitif concernant les dotations en recherche et formation. Il ne critique pas la partie qui consiste à présenter les grands équilibres. Il a l'impression qu'il manque des liens qui permettent de comprendre les mécanismes qui font que telle ou telle somme a été choisie.

Monsieur Lissan AFILAL aurait souhaité, au niveau de la présentation, une comparaison par rapport à l'année précédente pour présenter les enveloppes formation et recherche. Cela aurait pu éclairer le Conseil d'Administration sur l'évolution de ce genre de dotation notamment au regard du PREF. Cela permet d'avoir une vision plus globale de l'ensemble. En ce qui concerne la masse salariale, il manque la comparaison par rapport aux prévisions qui ont été faites au niveau du PREF. Le PREF avait prévu une certaine évolution dans le temps de la masse salariale. Monsieur Lissan AFILAL n'a pas pu se repérer par rapport à cette évolution, notamment qu'il est question de continuer à baisser cette masse salariale par rapport à l'année précédente. La dernière question était par rapport aux équilibres.

Monsieur Oliver DUPERON propose que l'ensemble des questions soient posées avant de répondre.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment les arbitrages ont été faits pour définir les grands équilibres. Il veut savoir pour les prévisions de dépenses et en particulier pour la formation si les composantes ont exprimé ou pas des besoins en ce sens. Les dialogues de gestion des unités de recherche sont en cours. Ceux avec les plateformes n'ont pas encore commencé. Il demande comment les arbitrages ont été faits sans ces retours. Il veut également savoir comment la quote-part de la SCSP est répartie.

Monsieur Richard LE NAOUR a également une question sur la masse salariale. Il cite la note explicative « *la masse a été diminuée de 478k€* », « *elle est corrigée à hauteur de 455 k€ des extensions en années pleines des dispositifs pérennes établis sur le BR1 2018* ». La note évoque les postes de filières en tension. Il veut savoir si les postes, lors de la campagne d'emploi, qui ont été mis en dehors de cette campagne à un moment donné de manière à pouvoir éventuellement les faire ressortir au fil de l'eau rentrent en effet dans ces postes. Entre temps, des dotations ont permis de pouvoir faire des recrutements sur ces filières en tension.

Monsieur le Président répond que l'attribution de postes supplémentaires était anticipée dans la délibération du Conseil d'Administration. Il y avait une réserve sur certains emplois et cela a été corrigé dans la masse salariale. La délibération de la dernière campagne d'emplois intégrait déjà ces postes-là.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si ces postes sont pourvus.

Monsieur le Président indique la plupart des postes sont pourvus. Il y avait eu une délibération en décembre par anticipation. Les recrutements ont été faits en septembre.

Monsieur Yannick REMION indique que le CA avait délibéré en campagne d'emplois il y a un peu moins d'1 an sur la base de quatre postes sous réserve de financements complémentaires sur les filières en tension. Il s'avère que les financements obtenus concernaient six postes. Les quatre postes qui avaient été pré-discutés et pré-validés ont été intégrés dans la campagne d'emplois. Les deux autres postes enseignants du second degré ont été introduits dans les six postes au moment du BR1, un à l'IUT de Troyes, l'autre en Sciences économiques et sociales.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que sa dernière question porte sur le dispositif CEVEC, sur les 90 ou 91 euros qu'a touché le CROUS, 41€ sont reversés à l'établissement qui sont destinés aux étudiants.

Monsieur le Président indique que c'est plus compliqué que cela.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que cela amène une manne supplémentaire à l'établissement.

Monsieur le Président répond que cela ne pourra être mesuré que dans le temps.

Monsieur Julien FRAINCARTE souhaite avoir un éclaircissement sur les choix qui ont été fait d'augmentation et de baisse sur le budget. Il souhaite également des explications sur la CVEC car il ne comprend pas son attribution. Il veut également comprendre les baisses du SUMPS et du SUAPS et l'augmentation de la FSDIE.

Monsieur Julien FRAINCARTE souhaitait également des éclaircissements sur ce qui est paru dans la presse avec le détournement supposé de 50 000 euros.

Monsieur le Président répond que cette dernière question n'a rien à voir avec le budget de l'Université et n'a pas été présentée en question diverse.

Monsieur Julien FRAINCARTE indique que cela est en lien avec le FSDIE.

Monsieur Féthi CHEBLI constate que sur l'investissement, on passe de 4 millions à 11 millions. Il espère que cet effort sera maintenu les prochaines années. Cela fait plus de 20 ans qu'il y a peu d'investissement à l'Université. La formation continue est pratiquement le premier poste en termes de recettes, c'est une bonne chose qui nécessite une gestion dynamique de cette formation continue sachant que, les partenaires sont les principaux concurrents. Il souhaite un soutien très actif par rapport à la formation continue.

Monsieur le Président indique que concernant les aspects politiques et la façon de présenter le budget en deux temps, c'est la deuxième année que le budget est présenté ainsi. C'est la même perception la seconde fois. Il n'est pas convaincu que ce soit dans la pratique ce qui correspond le mieux à la vision qu'a l'établissement du budget. Le choix qui est fait dans la présentation de ce budget en deux temps est de regarder par rapport aux ressources et aux recettes assumées soit par la SCSP mais avec un périmètre qui est encore un périmètre avec une partie bien connue où il y a des projections et puis sur des recettes propres globalisées estimées de façon prudentielle, ce qui fait que ce n'est pas la réalité de l'activité de l'Université.

Il manque une grosse partie de l'activité de l'Université qui va concerner un certain nombre de recettes propres globalisées et ce qui va concerner des algorithmes qui rentrent aujourd'hui dans la SCSP qu'on ne peut pas intégrer complètement dans le budget pour des questions réglementaires. Il reste tout ce qui est projet avec recettes fléchées. On a fait une projection qui s'inscrit dans une logique pluri annuelle votée par le Conseil d'Administration lors des questions de grands réajustements de l'équilibre. Elle continue notamment avec une partie du projet de réajustement des grands équilibres qui est toujours en projection sur plusieurs années, notamment une baisse du poids de la masse salariale. Pour lui, ce débat avait déjà eu lieu. On s'inscrit dans cette logique politique de continuer sur ces délibérations.

Le second choix politique qui est fait est un choix de réalité. Le choix est de se projeter sur un poids de la masse salariale qui diminue par rapport au total de recettes pour se donner de l'oxygène sur l'activité de l'Université dans sa capacité à mieux fonctionner en formation et en recherche et sa capacité à réinvestir. Ces choix sont traduits dans ce budget à la date d'aujourd'hui et c'est ce qui sera présenté au mois de décembre. Le budget sera affiné. C'est une augmentation mesurée des enveloppes dédiées à la formation et à la recherche et une augmentation des investissements de l'Université.

Des paramètres encore inconnues existent pour lesquelles l'approche est prudentielle comme la contribution pour la vie étudiante et le campus. Il s'agit d'un impôt qui s'applique à tous les étudiants dans le supérieur inscrits à l'Université ou à l'extérieur de l'Université. C'est le statut d'étudiant qui fait que l'impôt est dû. Sur ces 91 euros, le retour pour les établissements de l'enseignement supérieur est

de 41 euros. Une part qui est l'écart entre 41 euros et 91 euros, est gérée par le centre collecteur qui est le CROUS. Elle sera reversée à des opérations pour dynamiser la vie étudiante du campus. On ne sait pas quand et comment. L'Université ne sait pas quelle part elle aura là-dessus. Sur les 41 euros, il y a une part de baisse de droits de scolarité. Cette part absorbe la subvention FSDIE, le SUAPS. Le différentiel quand il est estimé est réduit. En plus là-dessus, il fait tenir compte des modes de paiement de la CVEC aux différents établissements. Pour le moment, il s'agit de grands principes sachant que la CVEC doit aider à créer une dynamique autour de la vie des campus sur un certain nombre d'activités dans le sport, la culture, etc. avec une offre gratuite et généralisée. On est parti sur une offre gratuite et généralisée pour tous les étudiants en culture et en sport à partir de tout ce que l'on propose au SUAPS et sur l'ajout d'une offre optionnelle en cours d'instruction. Cela a un surcoût mais on ne peut pas aller plus loin car l'apport de la CVEC au budget de l'établissement en 2019 n'est pas connu.

Monsieur Lissan AFILAL demande de combien est à peu près la fourchette.

Madame Hélène CEUF répond qu'il reste un peu moins de 20 euros fois le nombre d'étudiants sachant que ces 20 euros ne représentent pas de la recette nette, c'est-à-dire qu'en face il y a les charges.

Monsieur le Président indique que ce n'est pas 20 euros puisque les droits de scolarité dans les recettes globalisées ont baissé de 7 à 8 euros.

Madame Hélène CEUF indique que l'on est aux alentours de 10 euros net. Pour le SUAPS, il y a des charges de masse salariale importantes. Il est difficile de savoir si du plus va être dégagé.

Monsieur le Président indique qu'on est parti sur un calcul de 20 000 étudiants qui payaient la CVEC, ce qui fait 200 000 euros. Globalement, cela peut être plus en fonction de ce qu'on peut récupérer sur la part CROUS également de la CVEC.

Monsieur Yannick REMION indique qu'il y a un effet complémentaire également dans les recettes, c'est que dans les recettes des années antérieures, on avait 29 euros par étudiants. Beaucoup payaient pour les activités sportives. Il n'y avait aucun accès au sport à défaut de payer ces 29 euros. Aujourd'hui, les étudiants ont accès à une offre de base qui est disponible à partir du moment où ils ont payé la CVEC. Il manque un forfait pour les activités plus onéreuses pour l'établissement qui est de 29 euros mais on ne sait pas combien d'étudiants vont souscrire ce forfait. Le budget a été prévu de façon très prudentielle en baissant de façon importante les recettes propres du SUAPS. La baisse prévisionnelle des recettes du SUAPS est liée à ce changement d'offre.

Monsieur le Président indique que sur les investissements, les enveloppes d'investissement ont été augmentées notamment compte tenu des effets de reprogrammation bâtementaire. Des enveloppes conséquentes sont également destinées à accélérer tout ce qui concerne la jouvence numérique, et ce qui concerne l'état des locaux et l'isolation thermique qui n'avait pas été intégré dans le projet Campus 3.0. Il rappelle que dans ce volet d'investissement 2019, des opérations ont été financées complètement par l'Université pour la première fois, tel est le cas de la rénovation du bâtiment 13 et la construction du bâtiment pour la DEVU sur le campus Croix Rouge en complément du siège de l'Université puisqu'il n'avait pas été intégré dans le projet siège.

Monsieur Lissan AFILAL demande où en sont ces opérations immobilières.

Monsieur le Président répond que cela suit son cours. Deux opérations sont complètement avancées. Il s'agit du siège et du pôle santé. La troisième opération qui est en phase d'étude et en train d'être finalisée est le bâtiment agro-numérique. Le dossier d'expertise de la partie ESI Reims est lancé. Il reste deux opérations qui seront lancées prochainement qui sont le STAPS et le bâtiment d'enseignement mutualisé. Des points sont toujours à l'étude concernant le plan local d'urbanisme sur le campus

Moulin de la Housse qui conditionne un certain nombre de choses notamment en matière d'accès de circulation.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il n'y a plus de communication sur ces opérations.

Monsieur le Président indique qu'à la rentrée solennelle, il y aura un point. Il ne veut pas communiquer sur des choses qui ne sont pas actées définitivement. La question de l'implantation des bâtiments sur Moulin de la Housse est complexe puisque c'est aussi conditionné par la voie d'accès à la circulation. A l'heure actuelle, la négociation porte sur un accès par la route de Chalons. La seule chose qui peut être montrée ce sont les photographies du futur siège et du futur pôle santé qui pourraient être montrées au prochain Conseil d'Administration. Les architectes ont travaillé, les concours ont été passés, les lots sont en train d'être lancés. La première pierre du siège devrait être posée en fin d'année.

Monsieur Richard LE NAOUR demande ce qu'il en est pour le pôle santé.

Monsieur le Président indique que le lancement de la première pierre n'a pas encore de date. Après le concours d'architectes, des opérations par lots seront lancées avec des appels d'offres. Les différentes entreprises répondront aux appels d'offres.

Monsieur le Président indique que sur la formation continue, l'Université est concurrente avec ses partenaires mais en même temps, tous coordonnent les choses. On essaie de le faire avec un CFA et une université qui fédèrent. Le CFA n'est pas concurrent puisqu'il laisse ses formations dans les CFA dans les établissements du Grand Est. Il va falloir gérer cela. Le problème de la formation continue opérée à l'URCA est qu'elle est peu orientée vers des formations courtes qualifiantes en termes de haute valeur ajoutée et non diplômantes mais plutôt vers de la formation diplômante de la reprise d'études. Il va être important d'anticiper un certain nombre de changement et de réorienter la formation continue vers des formats courts qualifiants.

Monsieur Lissan AFILAL rappelle qu'il a demandé si le budget pouvait être comparé sur plusieurs années.

Monsieur le Président répond que c'est difficile puisque cet exercice-là n'a pas été fait sur plusieurs années. La comparaison sera donc faite au mois de décembre.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'avec le budget présenté de cette façon, il craint qu'un certain nombre de personnes qui n'ont pas l'habitude de manipuler les sujets financiers soit perdu. Il est très compliqué de venir dire on travaille sur 80% du budget quand la volonté est que la masse salariale ne représente que 80%.

Monsieur Yannick REMION indique que le travail est effectué sur 80% des recettes propres globales.

Monsieur Lissan AFILAL indique que ce qui est important dans un budget c'est le fonctionnement lorsque la masse salariale est retirée.

Monsieur le Président indique c'est fait ainsi parce que la loi de 2013 fait qu'il faut que des enveloppes en formation et en recherche soient proposées aux commissions de formation et de recherche. Il y a deux façons de faire. Les enveloppes peuvent être proposées avant le vote de décembre par anticipation. C'est l'exercice qui est fait actuellement de sorte à ce qu'en décembre, les propositions soient intégrées dans le budget final et que dès qu'il est voté, il soit lancé et que les points soient rapidement ouverts sur SIFAC début janvier. Il est également possible d'attendre en décembre la délibération du CA. Les enveloppes sont votées en commissions formation et recherche en janvier. Dans ces cas-là, les crédits ne sont ouverts qu'en février.

Le choix d'exercice est d'ouvrir l'exercice au plus tôt. Quand on regarde les utilisations des crédits sur l'année est de voir, plus la plage d'ouverture de SIFAC est grande, plus les crédits sont utilisés. C'est d'autant plus vrai sur les questions d'investissement. Les taux d'exécution doivent être améliorés. L'idée est de continuer à progresser et d'accompagner ce qui fait une Université, c'est-à-dire un projet de formation, de recherche et de vie étudiante. L'Université doit progresser sur la dynamique en matière de recherche, de formation et de vie universitaire. Il faut dégager un certain nombre de moyens pour pouvoir accompagner les chercheurs pour construire cette dynamique.

Monsieur Aomar HADJADJ demande comment les arbitrages sont faits concernant les investissements pour les formations et la recherche. Il demande si c'est la Commission de recherche et la CFVU qui s'en chargent ou si ce sont des appels à projet.

Monsieur le Président répond qu'il y a déjà un dialogue de gestion avec un échange entre les différentes structures de l'Université élues pour faire les premiers arbitrages. Des enveloppes sont proposées pour ventiler sur les composantes. Concernant l'enveloppe investissement, il faut de la souplesse. Cette enveloppe est compartimentée ce qui fait que des crédits d'investissement sont parfois réservés à des structures qui savent qu'à partir du mois de juillet elles ne les consommeront pas. De ce fait, les crédits ne sont pas rendus disponibles pour d'autres unités par anticipation de projets de l'exercice suivant. En 2018 suite au dialogue de gestion, un certain nombre de projets que les composantes ont porté pour 2019 ont été revus. Ces projets ont été passés sur des reliquats de 2018 d'investissement. L'enveloppe d'investissement sera une ouverture de crédits partiel. Les choses devront être revues lorsque les crédits ne seront pas utilisés en juillet.

Monsieur Richard LE NAOUR demande s'ils disposaient de l'ensemble des remontées des composantes pour le budget prévisionnel.

Monsieur le Président répond qu'ils n'ont pas toutes les remontées des composantes à ce jour mais un ensemble qui permet de faire des grands choix.

Monsieur Yannick REMION pense que la question est un peu prématurée. Il y a une confusion entre le BI final de décembre et le BI grande masse d'octobre. Le BI grande masse d'octobre a pour finalité de fixer l'enveloppe globale destinée à la formation, l'enveloppe globale destinée à la recherche et de décider que les grands équilibres budgétaires de l'Université doivent être respectés avec ces demandes. La Commission recherche et la CFVU vont proposer ou valider une répartition au sein de ces enveloppes entre les acteurs des composantes pour l'enveloppe formation, les laboratoires, les services communs de recherche. Ces commissions vont opérer les ventilations en fonction des besoins, des évolutions des effectifs des composantes. Les détails demandés ici correspondent à la deuxième phase.

Monsieur Richard LE NAOUR demande ce qui pourra être fait dès lors que les grands équilibres ont été arrêtés. Il faudra faire avec les enveloppes telles qu'elles ont été déterminées. S'il y a un besoin important, ce sera au détriment d'autre chose pour rester dans l'enveloppe telle qu'elle aura été votée au BI. Cela lui paraîtrait plus cohérent d'avoir l'ensemble des arguments, des argumentaires et des besoins avant de définir les grandes masses.

Monsieur Yannick REMION répond que sur les deux années précédentes, c'était ce processus qui avait été effectué. Il y a eu entre 5 et 10 millions d'euros de besoin exprimés au-delà des capacités de financement. Les arbitrages sont quasiment impossibles à mener parce que certaines demandes sont absolument irréalistes aux vues des capacités de financement de l'établissement. L'approche est plutôt de se dire est ce qu'on est capable de mobiliser de façon réaliste pour financer certaines activités et ensuite à charge des commissions de répartir les moyens alloués.

Monsieur le Président indique qu'il ne faut pas rentrer dans un débat trop technique. Si les conseillers souhaitent avoir des échanges techniques, ils peuvent convenir d'un rendez-vous et échanger sur ces points-là.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve les grands équilibres budgétaires du budget 2019 avec 20 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions.

- **Délégation du CA au Président**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une délégation du Conseil d'Administration au Président qui a pour objectif de simplifier les sorties d'inventaire de biens mobiliers.

Madame Hélène ŒUF indique que l'établissement, dans le cadre de son enveloppe physique, doit s'assurer de la sincérité des actifs inscrits à son bilan. Pour ce faire, il doit être en mesure de sortir de son actif le matériel obsolète dès lors qu'il y est inscrit. Souvent, ce matériel est inscrit pour une valeur nulle. Or, la sortie d'inventaire est une compétence du Conseil d'Administration. Cela freine beaucoup la mise à jour du bilan puisque dès lors qu'il faut présenter une sortie d'actif, les composantes ont tendance à garder du matériel informatique obsolète. Il est proposé, de manière à permettre de mettre à jour l'actif, de dériver cette compétence au Président, c'est-à-dire de sortir de l'actif les biens obsolètes. Cela sera rendu compte au moment du compte financier.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la délégation du CA relative aux sorties d'inventaire au Président avec 30 voix pour et 1 voix contre.

4. Points en lien avec la mise en œuvre du contrat de site :

4.1 Préfiguration de l'Institut des sciences de l'ingénieur

Monsieur Olivier DUPERON indique que cette délibération intervient dans la continuité du vote du 29 mai 2018. Il s'agit d'une demande du Ministère de restructurer ce secteur sciences de l'ingénieur, ce qui implique l'inclusion de laboratoires et l'intégration de chercheurs.

Il est demandé au CA d'approuver cette préfiguration afin de travailler à la mise en place de cet institut avec une information et une réunion des personnels dès la semaine prochaine pour l'adhésion et afin de lancer le procédé.

Madame Corinne JUPILLAT demande si les personnels ont été informés. Cela avait été demandé en CHSCT.

Monsieur Olivier DUPERON répond que le choix qui a été fait est d'attendre la délibération du CA avant d'informer les personnels.

Monsieur le Président indique que cela dépend ce que l'on appelle informer. Les personnels ont été informés de la délibération du CA relative à la préfiguration de l'institut des sciences de l'ingénieur. Il

s'agit de créer la structure juridique de cet institut. Avant la délibération du CA, il n'était pas opportun de consulter les personnels pour leur demander de le rejoindre. Après la délibération, les personnels seront consultés pour savoir qui souhaite rejoindre cet institut.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment cela va se passer pour les personnes qui ne souhaitent pas rejoindre l'institut.

Monsieur le Président indique que les unités qui composent l'Institut des Sciences de l'ingénieur disparaîtront en 2020. Les personnels sont incités à rejoindre cet institut le plus tôt possible afin de construire le projet de cette nouvelle unité sur la base de l'ensemble des forces des sciences de l'ingénieur.

Monsieur Richard le NAOUR demande qui sera le porteur de projet de cette mobilité.

Monsieur le Président répond qu'il n'a pas encore été choisi. Il y aura un appel.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si ce projet sera soumis au HCERES.

Monsieur le Président répond que cela ne se fera pas auprès du HCERES mais auprès de la Mission scientifique et technique du Ministère.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si le nouveau dossier scientifique qui va être monté sera soumis à évaluation.

Monsieur le Président indique que sauf changement dans la gouvernance de l'Université, il sera soumis aux conseillers scientifiques du Ministère. Il y a une réflexion au niveau de la DGESIP pour renouveler complètement toute la latitude des établissements dans le cadre de leur autonomie.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment les doctorants vivent cette situation et si l'Université a discuté avec eux. Il s'agit d'une période compliquée.

Madame Jocelyne DIAS indique qu'elle comprend la question mais souligne qu'il s'agit du domaine de la recherche dans lequel les unités de recherche naissent, vivent, meurent, se transforment, fusionnent et fissionnent. Ce n'est pas une chose exceptionnelle dans la vie d'une unité de recherche.

Monsieur Richard LE NAOUR répond qu'il comprend mais qu'il n'est pas sûr que les doctorants aient été préparés à ça.

Monsieur le Président indique que les quelques cas de doctorants qui ont eu des problèmes concernant les ordres de mission ont été réglés. La situation antérieure à ce projet était également anxiogène. Le problème doit être réglé le plus rapidement possible dans l'intérêt de l'établissement et de la politique de site. La solution est de passer à un institut des sciences de l'ingénieur rapidement opérationnel qui se focalise sur la construction d'un projet scientifique. L'intérêt scientifique de l'établissement doit primer.

Monsieur Lissan AFILAL indique ne pas avoir de problème sur le fond concernant cette histoire qui a suffisamment duré. Selon lui, il y a un problème de méthode. Les unités de recherche naissent, meurent, fusionnent, etc. Cela se fait avec des chercheurs, des collègues et cela se fait dans la concertation. Il n'est pas possible d'obliger des collègues à travailler ensemble sans leur consentement. Aujourd'hui, il y a encore une délibération à ce sujet. En réalité, ce débat aurait dû se passer dans d'autres instances. Le Conseil d'Administration est une instance qui tranche et définit la stratégie de l'établissement. La volonté de créer un institut est une ambition de l'Université. Cela ne pose pas de problème de fond. Il pense que le Conseil Académique aurait dû discuter de tout cela. Il ne se sent pas

capable de voter un certain nombre de choses sachant que les instances de l'Université ne les ont pas discutées.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une proposition afin de rendre opérationnelle la dernière décision qui a été prise. Il rappelle que les projets ont été vus par le Conseil Académique. Le projet qui sera remonté au Ministère sera remonté après l'avis de la Commission de recherche.

Monsieur Lissan AFILAL indique que les choses ne doivent pas être faites à l'envers.

Monsieur le Président indique qu'il n'y a pas de structure de préfiguration. L'idée d'avoir une structure fédérative en science de l'ingénieur existe depuis longtemps à l'Université. A l'époque du Président BAILLAT, cela existait car Monsieur Michael MOLINARI avait été chargé d'étudier les pistes. Il s'agit bien d'une question stratégique de mettre l'Institut en place.

Monsieur Lissan AFILAL indique que ce n'est pas le vote qui est important, c'est la concertation puisque cela engage un certain nombre de collègues pour l'avenir. Quelle que soit la décision qui va être prise au niveau du Conseil d'Administration, une discussion avec le conseil académique était souhaitable. Il ne critique pas la création de cet Institut mais la méthode utilisée.

Monsieur Aomar HADJADJ souhaiterait que les conseillers du CA aient le document concernant la demande de la DGEIP. Il demande à avoir le contrat de site qui a été validé et signé par le Ministère.

Monsieur le Président indique que le contrat de site a été voté.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il serait bien de mettre ce contrat en ligne et voir la demande de la DGEIP. Il veut un document signé par la Ministre et communiqué à l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Président indique que la structuration des deux derniers pôles passera par la réorganisation sous deux ans de certaines unités avec la fusion du LISM et du GRESPI, la reconfiguration des unités et la mise en place de PSMS.

Monsieur Aomar HADJADJ souhaite un document officiel. Sur le fond, les deux unités de recherche concernées n'ont jamais dit qu'elles étaient contre une structuration à long terme, cependant les gens ne sont pas d'accord pour négocier le couteau sous la gorge.

Monsieur le Président indique que le discours tenu est entendu. Il demande de créer la structure afin que les gens qui le souhaitent puissent la rejoindre.

Monsieur Aomar HADJADJ ne s'associe pas à cette démarche. Il souhaite voter contre.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi le terme institut est utilisé.

Monsieur le Président répond qu'il s'agissait de trouver un terme le plus neutre possible. L'équipe qui se saisira de monter cet Institut pourra proposer un nouveau nom.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le vote va être basé sur ce nom, il sera donc acté.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'un nom administratif qui pourra être modifié.

Monsieur Lissan AFILAL pense que des décisions de ce type auraient pu être amorcées en Conseil Académique afin d'avoir un compte-rendu du Conseil Académique pour en débattre. Il refuse de participer au vote.

Madame Leila BENSALAH indique qu'elle est solidaire.

Monsieur Aomar HADJADJ refuse également de voter.

Cinq conseillers refusent de voter.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la Préfiguration de l'Institut des sciences de l'ingénieur avec 18 voix pour, 6 abstentions.

4.2 Modalités de désignation des membres du conseil de l'ED SNI

Monsieur Olivier DUPERON indique que cette délibération permet de revoir les modalités de désignation pour la composition de l'école doctorale SNI qui fait suite au constat de l'absence de fonctionnement de cette école doctorale, mais également de difficultés assez lourdes de représentativité au sein de cette école. Il est proposé de revoir ces règles de désignation pour permettre à l'ED SNI de fonctionner le plus rapidement possible.

Monsieur Richard LE NAOUR souhaiterait avoir plus de précisions et de développements sur ce qui empêche cette école doctorale de fonctionner.

Monsieur le Président invite Monsieur Rezak AYAD à venir se joindre à lui car il est l'administrateur provisoire de l'école doctorale SNI.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si le nom de l'école a changé.

Monsieur le Président répond que oui, le contrat indique SNI et non plus SIN.

Monsieur le Président indique qu'il y a un dysfonctionnement. La désignation des représentants par unité et une partie élective dans certains cas, notamment pour les doctorants et les personnels administratifs et techniques, était prévue. Les différentes nominations ont été faites selon les statuts qui étaient les mêmes pour les trois écoles doctorales. Lors de la présentation des statuts des ED au Conseil d'Administration, les propositions de statuts qui étaient celles des dossiers des écoles doctorales n'ont pas été reprises.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si cette erreur concerne les trois écoles doctorales.

Monsieur le Président répond que oui, mais qu'il n'y a pas eu de conséquences pour les deux autres écoles doctorales. Le dysfonctionnement majeur en termes de représentativité est qu'un certain nombre de représentants de laboratoires à cette école doctorale présents désignés soit par élection, soit par désignation ont inscrits tous leurs doctorants dans une autre école doctorale. Ils ont conduit à un blocage institutionnel de cette école notamment en procédant à des désignations de représentants extérieurs à l'école doctorale pour ses secteurs d'activité qui ne correspondaient pas à aucun doctorant inscrit dans l'école doctorale.

Monsieur le Président indique que ces unités doivent être cohérentes. Si tous les doctorants d'une unité sont dans une école doctorale, tous les enseignants et personnels associés doivent forcément être dans la même école. Il n'est pas possible d'avoir d'un côté les enseignants, les chercheurs et les personnels et de l'autre côté les doctorants. C'est pour cela qu'il est proposé de revenir aux statuts proposés par Monsieur Rezak AYAD.

Cela a eu des conséquences car il n'y a pas eu d'élection de directeur ou de désignation sérieuse des personnalités extérieures. Il déplore que l'école doctorale qui est un enjeu majeur pour la formation soit en fait la victime de problèmes de lutte de majorité et d'opposition au niveau de l'établissement. Ce n'est pas à ce niveau-là que des rapports de force politique doivent être faits. Il déplore que ce blocage soit alimenté par cette vision des choses. Il faut penser d'abord aux doctorants et aux étudiants.

Monsieur le Président propose des statuts de l'école doctorale représentatifs de l'activité de cette école et des doctorants. Il y a eu des difficultés pour mettre en place les nouvelles écoles doctorales à cause d'un certain nombre de freins. L'intérêt est celui des doctorants.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si c'est un problème que des unités de recherche soient rattachées à plusieurs écoles doctorales.

Monsieur le Président répond que dans la pratique, cela ne pose pas de problème si dans une unité de recherche, une partie est rattachée à une école doctorale et une partie à une autre. Cela se fait à peu près partout puisque les unités de recherche ont tendance à être de plus en plus grandes. Le problème est qu'une unité de recherche veut émarger à deux écoles, l'une pour des enjeux politiques et l'autre pour des enjeux plus pratiques.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'il a vu que des unités de recherche étaient inscrites à cette ED à titre principal et à une autre ED à titre secondaire. Cela n'existe pas pour les autres écoles doctorales. Il s'agit d'une notion qui n'a jamais été évoquée.

Monsieur Rezak AYAD indique qu'il n'y a pas de dysfonctionnement sur le terrain concernant cette école doctorale. Depuis son installation le 1^{er} juin 2018, quatre HDR et sept thèses ont été soutenues. Vingt-quatre thèses vont être soutenues avant la fin de l'année. Soixante-neuf étudiants ont été inscrits. Il y a trente-trois entretiens de fin de thèse. Cela fonctionne bien depuis l'arrivée de Madame Ségolène BUFFET. Le dysfonctionnement se trouve au niveau du conseil de l'école doctorale. Malgré cela, le conseil de cette école a été réuni à trois reprises pour les auditions sous administration provisoire. Ce conseil doit être renouvelé tout de même.

Monsieur Rezak AYAD a exprimé ses craintes suite au vote du CA au mois de mars en tant qu'ex-monteur de projet. Il avait monté le projet en 2016 et avait proposé une composition du conseil de l'école doctorale à l'image des unités de recherche qui le composent. Actuellement, l'école doctorale SNI est composée de huit unités de recherche, dont trois unités rattachées de manière principale qui sont le CRESTIC, le GRESPI et le LISM. Les cinq autres unités ont demandé un rattachement secondaire puisqu'elles émargent sur les autres écoles doctorales.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que le GSMA et le LMR ne sont rattachés à aucune autre école doctorale que celle-ci.

Monsieur Rezak AYAD répond que le LMR est rattaché à SFS.

Monsieur le Président indique que tous ses doctorants sont inscrits à SFS.

Monsieur Rezak AYAD indique que le GSMA est rattaché à titre secondaire à SNI, soit cinq HDR sur les treize du GSMA puisqu'ils font de la physique appliquée. La spécialité physique appliquée apparaît dans la liste des spécialités de SNI. L'ICMR émarge sur les trois ED. PSMS émarge sur les ED SNI et Santé. Le LRN émarge sur SNI et Santé. Par rapport à cette incohérence dans la représentation des unités de recherche, l'ED SNI possède quatre-vingt-neuf HDR sur l'ensemble des huit unités de recherche rattachées. Sur les quatre-vingt-neuf HDR, soixante HDR concernent les trois unités de rattachement principal, soit 80% des effectifs HDR de cette école doctorale représentés sur CRESTIC, GRESPI et LISM. Il ne reste que 20% sur les cinq autres unités. L'ED SNI est composée de cent douze doctorants, dont quatre-vingt-treize pour le CRESTIC, le GRESPI et le LISM, ce qui représente 83%. Des unités de recherche comme le CRESTIC, le GRESPI et le LISM sont mal représentées au sein du conseil de l'école doctorale. Des unités de recherche avec zéro doctorant ont deux représentants au conseil et une unité de recherche avec quarante-neuf doctorants n'a qu'un représentant. Il y a une incohérence dans la représentation sachant que les ED sont des ED thématiques. L'ED SNI est sur un

périmètre scientifique qui est celui des sciences de l'ingénieur, des mathématiques appliquées, de la physique appliquée, de la chimie appliquée et d'automatique et de traitement de signal. La représentativité des différentes unités de recherche est déséquilibrée.

Monsieur le Président indique qu'une erreur a été faite car la spécificité de SNI n'a pas été prise en compte. Il n'y a eu aucune volonté de corriger ces problèmes. L'école doctorale a été un enjeu politique. Certaines unités ont voulu faire passer leurs personnalités extérieures pour peser plus au niveau du conseil de l'école doctorale.

Monsieur Aomar HADHADJ indique qu'il s'agit de l'application de ce qui a été voté. Les personnalités extérieures sont proposées par les membres désignés et élus.

Monsieur le Président répond que cela ne peut pas fonctionner si une unité inscrit tous ses doctorants à une autre école.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que Monsieur Rezak AYAD, porteur de projet, est passé voir les unités de recherche pour le rattachement des unités à titre principal ou à titre secondaire. Monsieur Aomar HADJADJ a indiqué que le LISM pouvait être attaché à cette école doctorale et également être rattaché aux sciences fondamentales et santé puisque le LISM possède des physiciens et des chimistes. La liberté de choix de rattachement a été donnée aux unités mais n'a pas été appliquée après puisque le LISM a été uniquement rattaché à SNI. En tant que porteur de thèse, Monsieur Aomar HADJADJ a par la suite reçu un message lui demandant dans quelle école doctorale devait être inscrite la thèse. Le fait d'avoir opéré des choix par unités et des choix par porteur de projets a été mal géré. Dire qu'il y a un dysfonctionnement ou un blocage dont les doctorants font les frais laisse supposer qu'il y a des personnes qui ne sont pas responsables. L'administrateur provisoire de l'école doctorale indique que le conseil a pu être réuni.

Monsieur le Président répond que cette école a fait l'objet d'une instrumentalisation politique qui doit se trancher à un niveau supérieur de celui qui a en charge la formation doctorale. La proposition faite au Conseil d'Administration est de revenir à un mode de fonctionnement de l'école doctorale pour les doctorants.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le problème doit être corrigé en amont. S'il s'agit d'une question de représentativité par taille d'unité, il demande pourquoi cela ne s'appliquerait qu'à cette école doctorale et pas aux autres. Par exemple pour Santé, une unité comme MEDYC a un représentant alors que d'autres plus petites ont également un représentant.

Monsieur Richard LE NAOUR entend qu'il y a un dysfonctionnement. S'il y a un problème, il faut trouver des solutions. Il a un souci car les rattachements principaux et secondaires sont distingués et le nombre de représentants n'est pas donné. Il demande pourquoi ne pas faire la même chose pour les autres écoles doctorales.

Monsieur le Président répond que pour le moment, il n'y a pas besoin de réviser les statuts car cela fonctionne dans les autres écoles doctorales. Les représentants des autres écoles travaillaient dans l'intérêt des doctorants. Il n'y a pas de raison de fond d'avoir plus d'un représentant ou pas quand les personnes se placent dans un dispositif d'accompagnement des doctorants.

Monsieur le Président souhaite que Monsieur Rezak AYAD devienne le directeur de l'école doctorale. Le vote est fait pour lui donner les moyens de diriger l'école avec un conseil qui l'accompagne.

Monsieur Richard LE NAOUR demande ce que devient le GSMA qui n'est pas rattaché à une école doctorale à titre principal. Il demande s'il va falloir refaire des élections en Santé pour qu'il y soit

rattaché. C'est une remarque qui a été faite par la directrice du GSMA. Il faudra à un moment que cette unité ait un rattachement qui soit principal.

Monsieur Lissan AFILAL trouve que la politique est noble. L'université est dirigée par des universitaires. Il y a des votes et un certain nombre de choix. Lorsque des statuts sont mis en place, il faut les respecter. Le Conseil d'Administration peut les changer mais la méthode ne va pas. Les commissions de statuts devraient travailler sur le fond et la méthode. Le seul argument avancé est le fait que des personnes ont voulu faire de la politique et faire un blocage. Il y a eu un vote démocratique.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un système démocratique puisqu'il est proposé de revenir sur d'autres statuts. C'est une erreur dans la composition. La proposition est démocratique. Les conséquences sont soit avancer et essayer de sortir du blocage, soit rester avec une administration provisoire.

Madame Marie-Pierre CURUTCHET indique qu'il peut y avoir des positions dans l'opposition ou dans la majorité présidentielle différentes et faire de la politique par le haut ou par des critiques négatives. L'université s'honorerait si chacun prenait la parole en sortant d'une approche purement partisane.

Monsieur Laurent LUCAS indique que les notions de rattachement principal et rattachement secondaire avaient été évoquées dans le cadre des discussions en amont du vote pour la constitution des trois écoles doctorales avec les directeurs d'unité. Il leur avait été demandé de proposer un rattachement à titre principal et un à titre secondaire.

Monsieur Aomar HADJADJ demande pourquoi il y a trois et non deux ou quatre représentants pour les grosses unités. Il demande s'il y a eu un raisonnement.

Monsieur Rezak AYAD répond que le CRESTIC a trente-deux HDR. La future structure sciences de l'ingénieur aura quarante-quatre HDR une fois fusionnée. Ce sont des grosses structures face à des unités de recherche comme le LRN avec trois HDR ou PSMS avec six HDR dont seulement trois qui émargent sur SNI. Ce sont de petites représentations sur le conseil. Il a trouvé normal pour une unité comme le CRESTIC d'avoir trois représentants et pour la future structure trois représentants, dont deux HDR pour le GRESPI et un pour le LISM. Cela lui paraît normal eu égard au nombre d'HDR que ces unités situées à rattachement principal. Il y a quatre-vingt-cinq enseignants-chercheurs au CRESTIC. Les grosses structures méritent d'être représentées. Au regard des périmètres scientifiques, le CRESTIC a deux départements, l'informatique et automatique et traitement de signal. Trois grands thèmes peuvent déjà être envisagés.

Monsieur Aomar HADJADJ demande pourquoi il n'y a que deux BIATSS alors qu'il y en a quatre dans les autres écoles.

Monsieur Rezak AYAD répond qu'il s'agissait de la proposition initiale car il y a un pourcentage membres des BIATSS plus membres des enseignants-chercheurs qui ne doit pas dépasser 60% de la composition du conseil de l'école doctorale. Il s'agissait de la proposition initiale en 2016 lorsque le dossier a été monté.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que quand le Conseil a voté pour trois ou quatre écoles doctorales en même temps, il y avait une certaine homogénéité d'une école à une autre. SNI n'a pas été vue toute seule. Maintenant, on est obligé de regarder différemment les deux autres.

Monsieur Lissan AFILAL indique que le Conseil Académique aurait pu également être utile sur ce sujet.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve les modalités de désignation du conseil de l'ED SNI avec 19 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions.

5. Questions RH :

- **Référentiel PCA 2018-2019**

Monsieur Olivier DUPERON indique que chaque début d'année, le Conseil d'Administration émet un avis sur la liste des fonctions qui donne droit à une prime de charges administratives. La liste des fonctions est ensuite arrêtée par le Président.

Le tableau transmis aux conseillers est assez proche de celui transmis l'année dernière avec quelques modifications qui apparaissent en vert.

Monsieur Richard LE NAOUR observe qu'il y a une modification pour les directeurs-adjoints des unités de recherche par rapport à l'année dernière qui n'obtiennent pas la prime s'il y a moins de trente-deux enseignants-chercheurs.

Monsieur Olivier DUPERON indique que la difficulté qui est apparue cette année est que, pour les unités inférieures à trente-deux, le directeur-adjoint avait la même prime que le directeur puisque c'est par tranche de seize que les directeurs perçoivent la prime. Pour les unités concernées, elles pourront toujours s'appuyer sur les HRS pour les attribuer aux directeurs-adjoints.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le référentiel PCA 2018-2019 à l'unanimité.

- **Bilan social 2017**

Madame Julie DESTREBECQ indique qu'une question a été posée au Comité technique par rapport aux enseignants-chercheurs en page 35. Il était demandé comment il était possible qu'il y ait des maîtres de conférences dans les enseignants-chercheurs du second degré. Le logiciel informatique va assimiler les doctorants aux maîtres de conférences car les doctorants, les MAST et les PAST n'ont pas de corps.

Pour les congés de maladie ordinaires page 87, il apparaissait une diminution de plus de 1 000. Il s'agit d'un problème de mise en page. Il fallait bien lire 13 132 et non 1 313.

Le bilan social représente un état des lieux de l'établissement au 31 décembre 2017. Il était également possible de se baser sur l'année civile, de janvier 2017 à décembre 2017. Lorsqu'il était possible, le travail a été effectué sur trois années pour faire un comparatif.

Le bilan social aborde plusieurs thématiques que sont l'emploi et les personnels, les rémunérations, les conditions d'hygiène et de sécurité, les conditions de travail, l'action sociale, la formation et les relations fonctionnelles. Les chiffres clé représentent l'URCA en 2017.

Concernant les emplois et les personnels, le plafond d'emplois est voté en CA chaque fin d'année pour l'année suivante. Lors du CA du 13 mars 2017, le plafond d'emplois s'élevait à 2 520 ETPT, dont 2 249 Etat et 271 propre. En termes d'effectif, il y a au 31 décembre 2017 2 364 personnels, soit 2 297,4 ETP. C'est légèrement moins que l'année précédente où il y avait 2 387 agents.

57,3 % des personnels sont des enseignants et des enseignants-chercheurs, ce qui représente 1 355 agents. Il y a 1 009 agents BIATSS. Presque les trois quarts des personnels sont des titulaires. Du côté des non titulaires, la population augmente légèrement.

Il y a une légère augmentation du taux de féminisation comparé à 2016. Les femmes sont plus représentées chez les BIATSS avec 64,7 % alors que les hommes sont plus présents dans la population enseignants et enseignants-chercheurs. La majorité des femmes est concentrée sur la catégorie C avec 73,7%. Les hommes sont plus présents sur les postes de catégorie A. La majorité des effectifs titulaires sont des hommes à plus de 50%.

Concernant la pyramide des âges, l'âge médian de l'Université est de 45 ans, 49 ans pour les titulaires et 31 ans pour les non-titulaires. Il y a un écart assez important entre ces deux statuts. La population est assez bien répartie, assez homogène. Elle est vieillissante d'année en année avec des départs en retraite à prévoir dans les années à venir.

En ce qui concerne les carrières et évolutions professionnelles, la population a légèrement baissé de 2016 à 2017, de trente-six agents. Cela s'explique notamment par les départs en retraite qui représentent 50% des effectifs sortants. Il s'agit d'un chiffre plus conséquent que l'année précédente. Les demandes de mutation sont en hausse avec 27% des sorties. Le flux de personnel non titulaire est en hausse avec treize agents supplémentaires. Pour les personnels BOE, le nombre de bénéficiaires a légèrement augmenté entre 2016 et 2017. On est passé de cinquante-huit personnes à soixante-trois, ce qui fait une hausse de 8,62%. Le taux d'emploi est de 3,4% des effectifs contre 2,6% en 2016.

La masse salariale globale s'élevait en 2017 à 160 803 142 euros. La grande majorité des dépenses se concentre sur la rémunération principale puis sur les charges patronales puisqu'elles sont liées par un effet mécanique. Les proportions sont relativement similaires par rapport à 2016.

Concernant la vie des personnels notamment sur la durée du travail, un agent à temps plein effectue 1 607 heures par an. Les agents qui ne sont pas à temps complet sont soit à temps partiel de droit ou sur autorisation, recrutés à temps incomplet ou exercent leurs fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique. La grande majorité des agents de l'URCA sont à temps complet, soit 91,8%. Pour les agents à temps partiel, la proportion est plus forte du côté des BIATSS avec 12%, contre 5,5% chez les enseignants et enseignants-chercheurs. La majorité des agents à temps partiel de droit sont des femmes à plus de 90%.

Concernant la santé et la sécurité au travail, le nombre d'accidents de travail en 2017 a été moins élevé qu'en 2016 avec vingt-neuf accidents en 2017 contre trente-sept en 2016. Le nombre de jours d'arrêts a augmenté. L'arrêt de travail le plus long était de quatre-vingt-sept jours, ce qui fait que cela contrebalance ces données.

Pour les accidents de travail, vingt et une femmes ont été concernées. Vingt-cinq des personnels accidentés sont des personnels BIATSS. L'indice de fréquence pour l'année 2016-2017 est de 4,65. L'indice national est de 7,32. La majorité des accidents est constituée de chutes de plain-pied.

Sur la formation du personnel, un agent formé est un agent qui n'est comptabilisé qu'une fois même s'il a suivi plusieurs formations. Le nombre de stagiaires formés correspond à un agent qui est comptabilisé autant de fois qu'il a suivi de formations. En 2017, il y a 1 725 jours de formation qui sont dispensés ce qui est un peu moins qu'en 2016. Il y a eu 1 567 stagiaires formés en 2017. Les agents formés sont au nombre de 941, ce qui fait une moyenne de 1,8 jours de formation par agent au global. Le budget pour la formation est passé à 200 000 euros, ce qui fait une augmentation de 20% avec la création de l'école interne de formation.

Monsieur Richard LE NAOUR demande où en sont les emplois qui sont éligibles à la loi Sauvadet.

Madame Julie DESTREBECQ répond que la mesure Sauvadet s'éteignait en 2018. Pour la campagne 2018, tous les emplois éligibles ont été ouverts. Il y avait dix postes pour les enseignants-chercheurs, quinze postes sur les BIATSS dont certains ont été infructueux.

Monsieur Romain LEROI ajoute que pour les concours infructueux, un certain nombre de postes ont été ouverts pour des agents qui partaient en retraite durant l'année universitaire. C'est la raison pour laquelle une partie des postes n'a pas été pourvue. Pour les postes d'IGR en BAP A, B, C et D, et pour lesquels on ne pouvait pas ouvrir sur un support d'IGR mais seulement IGE, certains candidats n'ont pas souhaité présenter un concours d'IGE. La plupart des postes ouverts à Sauvadet, mis à part ces exceptions, ont été pourvus.

Monsieur Olivier DUPERON précise que ce bilan social a été présenté au dernier Comité technique et a reçu un avis favorable.

Monsieur le Président félicite les personnes qui sont intervenues dans l'élaboration de ce bilan social qui s'améliore d'année en année. Il s'agit d'un document de travail qui est factuel et qui donne des photographies de l'état de l'Université. Il y a à l'Université des sujets d'actualité dans la société. Il estime que l'Université doit être à l'avant-garde. La notion de plafond de verre reste un problème.

Monsieur le Président informe qu'il a nommé deux chargées de missions en début d'année afin de travailler sur ces sujets de société. Madame Camille FROIDEVAUX-METTERIE est chargée de mission égalité femme - homme et diversité. Madame Isabelle de MECQUENEM est chargée de la lutte contre les discriminations. Ce sont deux spécialistes au niveau national de ces sujets. Madame Camille FROIDEVAUX-METTERIE est une spécialiste reconnue au niveau national et international pour son travail sur la question de la représentativité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elle est à même de conduire cette réflexion pour améliorer le fonctionnement de l'Université. Ce ne sont pas des domaines mineurs. La question des violences existe. Il faut enclencher une réflexion pour qu'elles n'aient plus lieu dans l'enceinte universitaire. Ces deux chargées de mission doivent amener une réflexion sur le dispositif qui pourrait être le plus opérationnel. Elles viendront présenter leurs premières réflexions dès que possible.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si ces chargées de mission vont se déplacer sur les différents sites de l'Université.

Monsieur le Président répond qu'elles se déplaceront également au niveau national. Cette question pour progresser doit être la question de tous.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le bilan social 2017 à l'unanimité.

- Campagne d'emplois 2019 – enseignants du 2d degré

Monsieur Olivier DUPERON indique que cette campagne apparait de manière décalée puisque le calendrier propre à cette nouvelle campagne des enseignants du second degré a des opérations qui vont se dérouler jusqu'au mois de janvier.

Il y avait une incertitude dans la délibération avec la publication de X postes puisque deux postes étaient indiqués « sous réserve » dans le tableau. Les réserves ont été levées depuis. La délibération portera sur onze postes d'enseignants du second degré.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si ce décalage existera toujours avec la campagne à voter en décembre.

Monsieur le Président répond que le tableau est définitif. Il faudrait voter toute la campagne d'emplois au mois d'octobre mais on en est loin. Dans le fonctionnement de l'Université, certains essaient de le faire. Cela veut dire qu'il faut prendre en compte des débats inconnus au moment où la campagne d'emplois est élaborée. Il pense qu'il faudrait se dégager le plus tôt possible pour travailler sur l'ensemble du budget.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il faut avoir une vue d'ensemble et non fractionnée.

Monsieur le Président indique que le vote tel qu'il est fait n'est qu'à moitié satisfaisant en termes de calendrier. A l'heure actuelle, il est difficile de faire la campagne des seconds degrés au mois d'octobre.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le Comité technique a donné un avis favorable sur cette campagne d'emplois à l'unanimité.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi la discipline n'a pas été arrêtée concernant le quatrième poste pour l'IUT Chalons-Charleville.

Monsieur Fethi CHEBLI répond que c'est un poste pour le département génie mécanique mais que la spécialité est science industrielle de l'ingénieur, il n'y a donc pas de spécialité génie mécanique.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois 2019 pour les enseignants du second degré à l'unanimité.

- **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – cartographie des personnels de la BU**

Monsieur Olivier DUPERON indique que ce document est une extension car les textes pour les personnels de la BU ont été publiés au JO tout début septembre.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – cartographie des personnels de la BU à l'unanimité.

- **Mise en place d'une indemnité de chaire**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit d'une régularisation puisque précédemment, le Conseil d'Administration avait adopté le principe de soutenir les chaires d'une PEDR systématiquement accolée. Or, il s'est avéré que ce principe était irrégulier d'un point de vue réglementaire. Il s'agit donc d'une mise en conformité pour retenir le même principe de soutien mais en mettant en place une indemnité de chaire qui ne passe pas par la PEDR et qui n'est pas cumulable avec la PEDR.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment accorder une PEDR alors qu'elle doit être évaluée par le CNU.

Monsieur Olivier DUPERON indique que c'est le problème mais qu'il s'agit de ce qui avait été voté en Conseil d'Administration. Il s'agit maintenant du même principe de soutien avec le même montant mais cela ne passe plus par la PEDR.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que ce qui avait été précédemment voté devait attirer les perles rares, les recrutements extérieurs. Des locaux ont été mis sur la plupart des chaires qui ont été ouvertes à l'URCA. Il demande si ce texte s'appliquerait pour les recrutements locaux.

Monsieur le Président répond qu'à l'Université, différents objets sont appelés chaire. Il y a des chaires d'excellence scientifique, des chaires partenariales industrielles, des chaires européennes. Il faut faire vivre une chaire partenariale avec des partenaires. Il y a eu des problèmes lorsque la personne qui était allée chercher les partenariats devait être remplacée. Il s'agissait des chaires industrielles. Il y a des chaires qui ont été montées qui sont des chaires d'excellence scientifique et qui ont été attractives.

Monsieur le Président indique que les chaires nécessitent un travail particulier afin de faire vivre un projet avec un certain nombre de financements, de partenaires et d'objectifs définis. Dans l'esprit de la délibération du CA, il était considéré que cela devait donner lieu à une prime. Le CA avait considéré qu'il s'agissait de la PEDR. Lorsqu'une personne est recrutée, une PEDR ne peut pas être donnée si elle n'est pas passée devant la CNU. Après qu'elle soit passée devant la CNU quelle que soit sa note, la PEDR peut être donnée. La délibération actuelle permettra de donner une prime qui se substitue à la PEDR. Le titulaire d'une chaire qui ferait le choix de ne pas soumettre son dossier au CNU pour ne pas demander la PEDR commettrait une erreur.

Monsieur Lissan AFILAL pense qu'il y a deux aspects concernant les chaires. Il est normal que l'Université puisse donner une prime aux chaires partenariales qui sont financées en partie par des partenaires puisque cela rapporte plus que ça ne coûte. Pour les autres, cela pose un problème. Lorsqu'il s'agit d'une chaire d'excellence, c'est l'excellence qui va faire que ce soit PEDR. Il faut quand même spécifier un certain nombre de choses. Quand il y a des recrutements locaux, cela devient particulier. Il serait bien d'avoir la catégorie des partenariats des chaires industrielles où les choses sont claires.

Monsieur le Président répond que l'idée est de corriger ce qui peut être fait sur le plan administratif.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il faudrait une réflexion sur les différents types de chaires.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'une question de Conseil Académique. Il y a des réflexions en cours à l'heure actuelle notamment dans le secteur des arts du spectacle, au sein de la maison des sciences humaines, en lien avec le territoire et la bio économie.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si toutes les chaires sont dispensées de tiers d'enseignements.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'un choix et que toutes ne les ont pas pris.

*Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place d'une indemnité de chaire **avec 22 voix pour et 5 abstentions.***

6. Questions recherche :

- **Demande de subvention auprès de la région Grand Est dans le cadre du projet TRAPEZE porté à B. Marin (GEGENAA)**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la Commission recherche a émis un avis favorable pour la transmission de cette demande au conseil de la région Grand Est.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place de la Demande de subvention auprès de la région Grand Est dans le cadre du projet TRAPEZE porté à B. Marin (GEGENAA) à l'unanimité.

- **Charte de signature des publications scientifiques**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la Commission recherche a émis un avis favorable pour la charte de signature des publications scientifiques.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que les plateformes avec les unités devraient être incluses.

Monsieur Laurent LUCAS répond que les plateformes n'ont pas été ajoutées dans le cadre de ce document au niveau de la Commission recherche dans le sens où ce ne sont pas des structures qui ont assez de visibilité. Il n'y a pas de reconnaissance via les EPST ou le Ministère. A priori, il y a des ingénieurs de recherche dans le cadre de certaines plateformes qui sont la plupart du temps rattachés à des laboratoires. Pour pouvoir permettre à ces personnels de publier, l'idée avait été de dire qu'ils passent par les laboratoires auxquels ils sont rattachés. C'est la raison pour la laquelle les plateformes n'ont pas été ajoutées. Les plateformes peuvent être citées dans les remerciements.

Monsieur le Président indique que les problématiques des signatures des publications concernent les personnes qui ne signent pas au nom de l'URCA dans les moteurs de recherche. Il s'agit de la première étape de la signature commune. Parfois, une référence à la plateforme peut être faite dans la signature à partir du moment où tout le reste est présent.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la charte de signature des publications scientifiques à l'unanimité.

- **Relevé de décisions Commission de recherche pour information**

7. Questions pédagogiques :

- **Modification et création de DUs et DIUs**

Il s'agit de la création et de la modification des DUs et DIUs suivants :

- Création du DIU Maladies héréditaires et dégénératives de la rétine ;
- Création du DU Chirurgies et prothèses implantaires ;
- Création du DU Parothonologie ;
- Modification du DIU Dialyse péritonéale.

Monsieur Olivier DUPERON indique que l'ensemble a été vu par la CFVU avec des avis favorables présentés à la commission des moyens avec des demandes d'informations qui ont été adressées aux porteurs de projet.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si les droits de scolarité affichés dans les documents sont faits pour 1 an ou 2 ans.

Madame Marie OLIVIER pense que c'est pour la totalité de la formation.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que les conseillers sont appelés à se prononcer sur la partie financière. Il demande si ces formations doivent s'autofinancer. Pour le DU où interviennent des hospitalo-universitaires, les heures sont sous statuts dérogatoires. Il demande si c'est la partie d'heures d'enseignements que doit faire un hospitalo-universitaire.

Madame Marie OLIVIER répond que les formations sont bénéficiaires. Les hospitalo-universitaires n'ont pas de service statutaire à faire. Ils ont une part d'enseignement qui est pratique et que c'est très difficile à organiser en volume horaire.

Monsieur Richard LE NAOUR précise que cela ne concerne que les hospitalo-universitaires de médecine et de dentaire. Les hospitalo-universitaires de pharmacie sont astreints à une charge d'enseignement.

Le Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la modification et la création de Dus et DIUs à l'unanimité.

- **Relevé de décisions CFVU pour information**

8. Questions diverses :

Monsieur Olivier DUPERON indique que la question diverse portait sur les NCU. Les documents ont été transmis ce matin.

Monsieur Guillaume GELLE indique que l'Université s'est positionnée sur quatre NCU et un est porté par l'établissement. Sur les trois NCU sur lesquels l'Université n'a pas été retenue, l'explication serait que l'établissement était un peu en marge de l'esprit de l'appel à projet qui se concentrait sur la nouvelle licence.

Monsieur Aomar HADJADJ demande comment les structures comme la Commission recherche de l'URCA sont associées à ces décisions car l'établissement est impliqué soit comme porteur, soit comme partenaire.

Monsieur le Président répond qu'on est dans la réponse d'appel à projet. Cela ne passe pas en Commission recherche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 16h46.